ORGANISATION INTERNATIONALE DE la francophonie

« RG 40 : parité femmes / hommes dans tous les espaces et systèmes de prise de décisions »

Atelier organisé par l'Association Regards de femmes, en marge de la 69ème session de la Commission de la condition de la femme

Mardi 11 mars 2025, de 15h30 à 17h30
Représentation permanente de l'OIF à NY

Intervention de Madame l'Ambassadeur Ifigeneia Kontoleontos,
Représentante de l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF)

Madame la Présidente de l'association Regards de Femmes,

Mesdames et Messieurs, en vos titres et qualités,

Mon premier devoir est de vous souhaiter la bienvenue à la Représentation de l'Organisation internationale de la Francophonie auprès des Nations Unies. C'est un grand plaisir pour nous de vous accueillir cet après-midi et d'évoquer le sujet central de la parité, quelques mois après l'adoption de la recommandation générale n°40 du Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes.

Il était tout à fait naturel pour l'OIF de faciliter la tenue de cet atelier, et d'être l'hôte, tout au long de la semaine, de nombreux événements parallèles à la Commission de la condition de la femme.

Je remercie chaleureusement Madame Michèle Vianès d'avoir une nouvelle fois sollicité notre contribution, cela nous permettant de partager quelques repères avec vous sur l'action de la Francophonie.

Nous notons que la recommandation générale n°40 fournit des lignes directrices sur les mesures pertinentes pour assurer la mise en œuvre des obligations des Etats en matière de représentation égale et inclusive des femmes dans les systèmes de décision, et qu'elle recommande notamment de faciliter l'inscription des femmes sur les listes électorales, en simplifiant les procédures et en aidant les femmes à obtenir les documents d'identité nationaux, y compris l'enregistrement des naissances.

L'OIF est un partenaire des plus engagés dans la réalisation de l'égalité entre les femmes et les hommes depuis 30 ans, et Madame la Secrétaire générale de la Francophonie Louise Mushikiwabo, dès le début de son mandat en 2019, a placé cet enjeu mondial parmi ses priorités. Car l'égalité entre les femmes et les hommes et la pleine participation des femmes dans tous les espaces et systèmes de prise de décisions est intimement liée à la réalisation des objectifs de développement durable et à une paix pérenne.

Les Chefs d'Etat et gouvernement de la Francophonie ont dans ce sens renouvelé, lors du XIXe Sommet tenu à Villers-Cotterêts et à Paris en octobre dernier, leur engagement pour la promotion de l'égalité femmes-hommes, conformément à la « *Stratégie de la Francophonie pour la promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes, des droits et de l'autonomisation des femmes et des filles* », adoptée en 2018 à Erevan.

La Francophonie n'a pas démérité au cours des 30 dernières années, et l'OIF est aujourd'hui une organisation intergouvernementale qui intègre l'égalité femmes - hommes dans l'ensemble de ses actions, puis développe et déploie des politiques et des programmes spécifiques afin de faire avancer l'égalité et de répondre le plus adéquatement possible aux besoins des populations francophones.

Je me réfère notamment au Fonds de solidarité « La Francophonie avec Elles », centré sur l'autonomisation économique des femmes, qui, au cours des cinq dernières années, a bénéficié à 90 000 femmes dans 34 pays de l'espace francophone. Je pense également à tous les programmes de l'OIF en faveur du renforcement des capacités dans les domaines du numérique par exemple, qui ciblent les femmes et les jeunes, ou encore à l'accent mis sur la contribution des femmes dans le cadre de nos actions en faveur de l'état de droit et du maintien de la paix.

Mais je souhaite aujourd'hui mettre en lumière l'état civil, une problématique majeure, car les conséquences du défaut d'enregistrement des faits d'état civil sont souvent exacerbées lorsqu'il s'agit des femmes et des filles. L'état civil est un préalable indispensable. Il est aussi une priorité commune à l'OIF et à l'association Regards de femmes.

Réduire les inégalités entre les femmes et les hommes commence par la garantie d'un égal accès au premier des droits, celui d'avoir une identité.

Dans certains pays de l'espace francophone, l'enregistrement des faits d'état civil se heurte encore à des contraintes légales, matérielles, financières et culturelles. Or, les implications résultant de la négligence d'enregistrer les faits d'état civil sont amplifiées dans le cas des femmes et des filles. Ce manquement peut aggraver leur marginalisation et leur vulnérabilité, les privant de leurs droits fondamentaux tels que l'accès à l'éducation, à la santé et à la protection légale. En outre, l'absence de documentation officielle peut les exposer à un risque accru de mariage précoce, de travail forcé et d'autres formes d'exploitation.

Ainsi, l'enregistrement complet et précis des événements d'état civil est non seulement une question de droit, mais aussi un impératif pour promouvoir l'égalité des genres et protéger les droits des femmes et des filles.

Depuis 2019, la Secrétaire générale de La Francophonie a inscrit l'enregistrement des faits d'état civil, en particulier des naissances, au rang de ses priorités. Dans le cadre de la programmation quadriennale 2024-2027 de l'OIF, ce projet connaît une montée en puissance, autour de deux grands axes d'interventions :

- (1) des projets pays multi-acteurs qui peuvent inclure à la fois des campagnes de sensibilisation, des formations ou encore de l'enregistrement des enfants sans acte de naissance ;
- (2) des activités de plaidoyer stratégique et institutionnel, visant à encourager et à accompagner les États à accorder une priorité nationale à l'état civil, au niveau national à travers l'appui à l'élaboration de cadre stratégique, légal et institutionnel des systèmes d'état civil.

Je vous suis reconnaissante de m'avoir permis de rappeler notre engagement au plus près des populations dans ce domaine, et je vous souhaite à présent d'excellents travaux.